COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-BARNABE DU **LUNDI 18 JUILLET 2022** à 20 heures 30

Etaient présents: M. LE FRANC, M. JOUAN, Mme PHILIPPE, M. BOISDRON, Mme BUZULIER, M. DONNIO, Mme LE GALLO, Mme GAUTHIER, Mme RIBEIRO.

Absents excusés: Mme BOUTIER Jocelyne donnant pouvoir à Mme Fanny PHILIPPE

M. MAHEO Thomas donnant pouvoir à M. Michel JOUAN M.HAMON Daniel donnant pouvoir à M. Georges LE FRANC Mme GOOSSAERT donnant pouvoir à Mme Charlène RIBEIRO M.JEGLOT Franck donnant pouvoir à M. Patrick DONNIO

Absent: Samuel BRIAND

Secrétaire de séance : M. Patrick DONNIO Ouverture de la séance à 20 heures 48.

Au préalable de la réunion, Monsieur Le Maire présente Mr Judicaël ROUZO, nouvel adjoint technique au sein de la collectivité à compter du 8 août 2022. Il aura en charge l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments.

Le procès-verbal de la réunion du 17 juin 2022 est approuvé.

1) LOTISSEMENT DE L'HERMINE : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Le Conseil décide de retenir la proposition du cabinet NICOLAS ASSOCIES pour un montant de 28 700 € HT.

2) PROJET DE RENOVATION DE LA SALLE OMNISPORT : RETOUR DE LA VISITE DE L'ADAC

Monsieur Le Maire indique que le bâtiment a été édifié dans les années 1987/1989 et n'a jamais fait l'objet de travaux depuis. Il accueille toute l'année, compris vacances, des activités quotidiennes et des manifestations hebdomadaires. Les vestiaires sont très réduits, sans confort. En maçonnerie, ils sont séparés du bâtiment principal qui se présente sous un volume simple, en structure lamellé collé et couvert sous deux pentes avec des plaques contenant de l'amiante. De plus, le bâtiment n'a aucun mode de production de chaleur, ni de ventilation. Le projet de rénovation comprendrait une extension avec un chiffrage du coût estimatif comprenant une extension isolée thermiquement et la définition de la destination des vestiaires actuels (avec une proposition de système de production de chauffage, de ventilation). Le conseil valide la faisabilité du projet et le devis de l'ADAC à hauteur de 1 080€ relatif à la rédaction d'un programme et le lancement d'une procédure de recrutement au second semestre 2022.

3) ECOLE MATHURIN BOSCHER

Monsieur Le Maire et Madame Fanny PHILLIPE présentent le rapport annuel de visite de l'école effectué par la délégation des DDEN de Loudéac qui a eu lieu le 22 juin dernier. Plusieurs observations ont été émises sur des travaux qui sont nécessaires. Pour ce faire, le conseil prend acte des devis en cours élaborés par Monsieur Michel JOUAN, adjoint aux bâtiments, relatifs à la sécurisation du périmètre de l'école, la modification des huisseries défectueuses, le renforcement de certains poteaux supports en bois et la rénovation des peintures extérieures.

Le conseil prend également acte du compte rendu du conseil d'école du 5 juillet dernier : l'effectif de la rentrée de septembre 2022 est de 45 élèves. Le projet phare de l'année 2022-2023 sera le projet cirque qui se déroulera en février 2023.

4) PERSONNEL : CONTRAT -GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE-CDG 22 : MISE EN CONCURRENCE

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor (CDG 22) a pour intention de proposer un contrat-groupe d'assurance statutaire garantissant les collectivités territoriales et les établissements publics adhérents contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, maladie ordinaire, maternité...). Ce contrat a pour objet de regrouper, des collectivités territoriales et des établissements publics, à l'intérieur d'un marché d'assurance dit « police d'assurance collective à adhésion facultative ». Le Conseil municipal décide de participer à la mise en concurrence proposée par le CDG 22.

5) CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE : AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA PERIODE 2022-2027

Le Conseil approuve les termes et modalités du « Contrat Départemental de Territoire 2022-2027. Le montant de l'enveloppe CDT 2022-2027 que la commune pourra bénéficier pour les projets d'investissement sur la période 2022-2027 s'élève à 147 236,00 €.

6) ASSOCIATION SAINT MEDARD DE FRANCE: APPEL A COTISATIONS

Le Conseil valide la demande l'Association Saint Médard de France relative au renouvellement de la cotisation annuelle avec un reliquat pour les pour 2 années. Le montant total à verser pour 3 années, de 2020 à 2022 est de 552 € au total.

7) INFORMATIONS DIVERSES

- Aménagements de sécurité rues J.JAURES et P.ROUXEL : consultation en cours remise des offres le 13 septembre à 12h
- -Maîtrise d'œuvre- Requalification rue Mendes France : analyse des offres en cours par l'ADAC
- -Eclairage Public : un courrier du SDE a été reçu en mairie indiquant la possibilité de modifier les horaires d'éclairage public sans frais supplémentaires afin d'économiser les factures d'électricité à venir. Les plages horaires vont donc être réétudiées pour être réduites.
- -Palmarès Fleurissement 2022 : lecture des résultats par Mme Fanny PHILIPPE
- -ALSH 2022 : point sur le fonctionnement
- -Tournoi de football International de Guerlédan-Edition 2023 : proposition de mise à disposition des terrains.
- -Le territoire de la commune est concerné par une zone de contrôle temporaire mise en place le 13/07/2022 par arrêté préfectoral, et ce jusqu'au 01/08/2022 suite à la découverte d'un oiseau sauvage contaminé par le virus de l'Influenza Aviaire hautement pathogène sur la commune de Loudéac. Il convient de renouveler l'information auprès des détenteurs de basse-cours d'une part sur leur obligation de claustration des volailles et d'autres part sur leur obligation de recensement à l'aide d'un formulaire CERFA.

Clôture de la séance : 22 heures 53.

Vu pour être affiché à la porte de la Mairie le 23 juillet 2022. A Saint-Barnabé, le 22 juin 2022.

Le Secrétaire de séance, M. Patrick DONNIO Le Maire, Georges LE FRANC